

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/01/13/2019015674/justel>

Dossier numéro : 2020-01-13/03

Titre

13 JANVIER 2020. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 24 septembre 2015 portant le règlement des Etudes et des examens relatif à la formation de base des membres du personnel du cadre de base des services de police

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 03-02-2020 page : 5730

Entrée en vigueur : 13-02-2020

Table des matières

Art. 1-14

Texte

Article [1er](#). A l'article 4 de l'arrêté ministériel du 24 septembre 2015 portant le règlement des études et des examens relatif à la formation de base des membres du personnel du cadre de base des services de police, les modifications suivantes sont apportées:

- a) dans le § 1er, les mots "l'école" sont remplacés par les mots "le directeur de la direction du personnel de la police fédérale";
- b) dans le § 2, 1°, les mots "déterminés par l'école de police" sont abrogés;
- c) dans le § 2, le 2° est abrogé;
- d) dans le § 2, le 7° est remplacé par ce qui suit:
"7° la forme des examens;".

[Art. 2](#). Dans l'article 16 du même arrêté, les mots "au cours de la période d'examen prévue" sont abrogés.

[Art. 3](#). Dans le chapitre 4 du même arrêté, la section 3, comportant les articles 23 et 24, est abrogée.

[Art. 4](#). Dans le chapitre 4 du même arrêté, l'intitulé de la section 4 est abrogé.

[Art. 5](#). L'article 25 du même arrêté est abrogé.

[Art. 6](#). Dans l'article 27 du même arrêté, les mots ", l'épreuve intégrée" sont insérés entre les mots "pendant les examens" et les mots "ou l'évaluation permanente".

[Art. 7](#). Dans l'article 40 du même arrêté, les mots "à la fin" sont abrogés.

[Art. 8](#). Dans le chapitre 7 du même arrêté, l'intitulé de la section 1^{ère} est abrogé.

[Art. 9](#). A l'article 45 du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées:

- 1° dans l'alinéa 1er, les mots "ou, selon le cas, par le président du jury" sont insérés entre les mots "par le directeur de l'école de police" et les mots "à l'aspirant inspecteur concerné";

- 2° l'article est complété par un alinéa, rédigé comme suit:

"Cette proposition est adressée au directeur général dans les 10 jours ouvrables à compter de sa notification à